

MAIRIE  
de  
**GANZEVILLE**



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018

Le Conseil Municipal de GANZEVILLE, légalement convoqué par son Maire, Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE, s'est réuni à la mairie le LUNDI 26 MARS 2018 à 18 heures 00.

Etaient présents : Mesdames PARIS, FOURE et BENOIST, et Messieurs CROCHEMORE, ALLAIN, NEVEU (représenté par M. ALLAIN), LOISEL, NAZE et BOUDIN

Etaient absents et non représentés : Madame SERVAIN

*A 18h00, le Maire en la présence du Conseil Municipal, a reçu et entendu les représentants du Collectif des parents d'élèves, afin de discuter de l'avenir des écoles de Ganzeville à la rentrée 2018. Ces derniers nous ont fait part de leur entretien avec l'Inspectrice de la circonscription de Fécamp, ainsi que le secrétaire de l'Académie. La conclusion de cet entretien a démontré que la fermeture prévue du poste d'enseignant dépendait de la volonté du regroupement du RPI et la structure de l'école ne pouvait pas supporter cette fermeture. Le Maire a précisé que si l'Académie ne procédait pas à la fermeture du poste, le projet de RPI serait caduc. Le collectif demande qu'un courrier soit fait afin d'informer les parents d'élèves de l'évolution de la situation.*

**Cette discussion étant achevée, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h45.**

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno BOUDIN

### **1/ Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 Février 2018**

Le Conseil Municipal de Ganzeville a approuvé le compte rendu de la réunion du 26 Février 2018.

### **/ Subventions communales**

L'ensemble de l'attribution des subventions a été déterminé pour un montant total de 5 000 €, se répartissant entre 26 associations. Ce montant sera inscrit au compte 6574 du Budget Primitif 2018.

### **3/ Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018**

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 seront identiques à l'exercice 2017, soit:

-Taxe d'habitation :	14,75
-Taxe foncière (bâti) :	38,66
-Taxe foncière (non bâti) :	74,25

### **4/ Affectation des résultats**

Afin de payer le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2017, voté lors de la réunion du 26 février dernier, un montant de 8 626,19€ est détaché de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement au compte 1068. De plus, afin d'équilibrer le budget d'investissement, un virement d'un montant de 36 728,93€ est effectué de la section de fonctionnement du chapitre 023 vers la section d'investissement au chapitre 021. Soit :

-section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2017: +177 245,75 €  
-section d'investissement à la clôture de l'exercice 2017 : - 8 626,19 € (virement de section au 1068)  
-ramenant l'excédent de fonctionnement au compte 002 à +168 619,56 €



## **5/ Budget Primitif 2018**

Le budget primitif 2018 voté, s'équilibre en dépenses et en recettes à 472 941,00€ pour la section de fonctionnement et 97 999,00€ en section d'investissement.

## **6/ Convention de versement du Fond de Solidarité Logement (FSL)**

*Monsieur le Maire rappelle que la convention était arrêtée pour 3 ans (2015 à 2017).*

Après avoir pris contact avec le service compétent du Département, il s'avère que les conditions du renouvellement de la convention sont encore à l'étude. Ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

## **7/ Reconduction du contrat de Sandrine GRANGER, agent technique**

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide renouveler le contrat de Sandrine GRANGER pour une période d'un an sous les mêmes conditions.

## **8/ Proposition de titularisation de la Secrétaire de Mairie**

Le Conseil Municipal décide la titularisation de Vanessa MARMILLION à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au grade d'Adjoint administratif territorial de catégorie C sur la base de l'indice en cours brut 352 majoré 329 - 5<sup>ème</sup> échelon au coefficient de 21/35<sup>ème</sup> et autorise le Maire à signer toutes pièces concernant la décision.

## **9/ Renouvellement de la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'Association Marylin'Ateliers Couture**

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de reconduire la convention d'occupation de la salle des fêtes communale au bénéfice de l'association Marylin'Ateliers Couture, à compter du 26 avril 2018 pour une durée d'un an suivants les conditions de :

- une fois par semaine : le mercredi de 9h00 à 12h00
- location de 40€ par mois

## **Questions diverses :**

### Informations:

-Ecole : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a reçu aucune information officielle de la part de l'Académie de Rouen à ce jour

### - Travaux votés :

- La remise en état de la couverture de l'école rue du moulin débutera fin avril 2018
- Le remplacement de l'éclairage public débutera en Avril prochain

### Discussions:

-Un devis sera demandé pour la création de deux bandes de roulement sur une partie du chemin rural n°17 de Ganzeville à Toussaint

- Un courrier sera adressé au propriétaire de la parcelle agricole ZA 11 route du Beau Soleil, afin de nettoyer la route après le passage de son exploitant.

-Un courrier sera adressé au Maire de la commune de Tourville les Ifs, afin que la réfection de la chaussée sur le prolongement de la voie communale n°2 Route du Beau Soleil soit réalisée.

-La cellule de lumière sera remplacé par un interrupteur minuteur dans les toilettes de l'école maternelle, afin d'éviter le déclenchement trop fréquent des lumières.

-Un plot sera installé au bout du passage (qui se rétrécit) du chemin du Val aux Lièvre afin d'éviter le stationnement à cette limite et ainsi permettre le passage des véhicules.

Le Maire  
Jean-Marie CROCHEMORE

